

Aide : réclamation de dommages & intérêts d'un jugement

Par **lyjo77**, le **20/11/2006** à **21:02**

bonsoir,

j'ai un petit soucis et je me suis donc dirigé vers vous avec l'intention de vous demander de l'aide...

voilà, pour le résumé de l'histoire, mon frère m'a demandé mon aide afin de répondre à ses questions et la marche à suivre qu'il doit tenir pour résoudre cet affaire.

" sa copine avait une voiture assurée aux tiers. une nuit un homme a mis le feu à trois voitures dont la sienne. plainte déposée et jugement rendu. condamné coupable pour destruction du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes... peine de 7 mois d'emprisonnement dont 3 mois avec sursis simple....ainsi que la somme à payer de 2000 euros pour dommages et intérêts pour ma belle-soeur qui s'était, je le précise porter partie civile..."

voilà maintenant que le jugement est rendu, elle a donc été à l'adresse de ce monsieur mais le bâtiment a été détruit depuis..donc impossible de le joindre pour le règlement...je lui ai donc conseillé (peut-être à tort) d'écrire un recommandé à l'avocat de monsieur afin de se mettre d'accord pour le règlement à l'amiable...mais apparemment d'après des "ont dit", il faudrait qu'elle passe par un huissier et qu'elle le paie? mais déjà que sa voiture n'a pas été remboursée, que d'après un huissier qu'elle a appelé par hasard aurait déjà des dossiers en cours à son nom pour non paiement de factures et donc elle pense qu'elle ne verra pas cet argent.. comment faire? merci beaucoup de votre attention et j'espère que vous pourrez m'aider, à bientôt, Lydie

Par **Stéphanie_C**, le **20/11/2006** à **21:42**

[Edition du titre, pas assez explicite]

Oui en fait il faut faire exécuter le jugement et seul l'huissier est habilité à le faire. Cela coûte une soixantaine d'euros en gros, si je ne me trompe pas.

L'exécution du jugement par huissier a lieu lorsqu'il existe une difficulté d'exécution du jugement par le défendeur (ne veut pas, se cache etc...).

Par **lyjo77**, le **20/11/2006** à **22:04**

merci beaucoup de m'avoir répondu aussi vite et je l'appelle de suite....bon courage pour la suite et merci encore....